Nations Unies A/74/7/Add.31

Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Points 135 et 147 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2020

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation

Prévisions révisées concernant le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux : incidences des variations des taux de change et d'inflation

Trente-deuxième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2020

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la version préliminaire des rapports du Secrétaire général concernant l'incidence des variations des taux de change et d'inflation sur le budget-programme pour 2020 (A/74/585) et sur le projet de budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour 2020 (A/74/586). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 11 décembre 2019.

2. Le Comité consultatif note avec préoccupation que la version préliminaire des rapports et les réponses à certaines questions qu'il a posées ne lui ont pas été communiquées suffisamment à l'avance pour lui permettre de les examiner en détail avant de mettre la dernière main à son propre rapport. De plus, il n'a pas reçu de réponses à toutes ses questions. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire en sorte qu'à l'avenir, tous les rapports et toutes les informations complémentaires demandées lui soient communiqués en temps voulu**.

19-21595 (F) 161219 161219

Merci de recycler

Incidence des variations des taux de change et d'inflation sur le projet de budget-programme pour 2020

3. Le Secrétaire général indique que les informations actualisées qui figurent dans son rapport sont présentées conformément à la demande qu'avait faite l'Assemblée générale au Secrétaire général, au paragraphe 8 de la section IX de sa résolution 69/274 A, de veiller à ce que la mise en service d'Umoja-Extension 2 règle les problèmes de visibilité et de circulation de l'information. Il indique également que les chiffres actualisés présentés dans son rapport ont été calculés à l'aide d'analyses des dépenses qui ont permis d'améliorer les hypothèses appliquées aux paramètres d'actualisation, notamment les taux de change, l'inflation, les coûts standard (traitements et dépenses communes de personnel) et les taux de vacance. Par exemple, les hypothèses retenues concernant les monnaies utilisées pour les dépenses dans les différents lieux d'affectation ont été affinées compte tenu de l'utilisation effective des monnaies entre janvier 2016 et septembre 2019 ; les hypothèses actuelles sont donc fondées sur les ressources nécessaires dans les 73 monnaies effectivement utilisées, et non plus dans 12. De plus, la répartition du budget par monnaie (en pourcentage) a été ajustée en fonction des dépenses effectivement engagées, ce qui a permis de réduire les risques de change pour les objets de dépense autres que les postes, la majorité de ces dépenses ayant été engagées en dollars des États-Unis (A/74/585, par. 5 et 11 et tableau 3). **Le Comité consultatif prend note de ces évolutions positives et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer d'affiner les analyses des dépenses et de tenir compte des améliorations qui en découleront dans ses prochains rapports**.

4. Le Secrétaire général indique qu'en ce qui concerne le projet de budget-programme pour 2020, l'actualisation des coûts proposée – compte tenu des prévisions budgétaires révisées et des chiffres figurant dans les états d'incidences sur le budget-programme – se traduirait par une minoration de 4 644 100 dollars au titre des chapitres des dépenses, dont le montant serait ramené de 3 083 461 200 dollars (dans l'hypothèse de l'application des recommandations du Comité consultatif) à 3 064 970 400 dollars, et par une minoration de 536 900 dollars au titre des chapitres des recettes (1 à 3) du projet de budget-programme, dont le montant serait ramené de 291 292 900 dollars (dans l'hypothèse de l'application des recommandations du Comité consultatif) à 290 756 000 dollars (ibid., tableau 7 et tableau complémentaire 6).

5. **Au vu de ce qui précède (voir par. 2 ci-dessus) le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée, lorsqu'elle examinera le présent rapport, davantage de précisions, et notamment les éléments ci-après** :

a) Les taux de change les plus récents, à une date aussi proche que possible de la date à laquelle l'Assemblée générale adoptera ses résolutions sur le projet de budget-programme pour 2020, et toute information sur les taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies qui seront appliqués en janvier 2020 et seront disponibles le 31 décembre 2019 ;

b) Une version mise à jour du tableau complémentaire 6 du rapport du Secrétaire général, qui comprendra des données relatives à chaque chapitre budgétaire et pour lesquelles les coûts auront été actualisés suivant la méthode retenue pour les nouveaux postes, auxquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué pour les 24 premiers mois[1] ;

c) Des explications détaillées sur les montants actualisés ci-après, qui figurent dans le tableau complémentaire 6 du rapport du Secrétaire général : i) le

[1] Dans la colonne 7 du tableau complémentaire 6 du rapport du Secrétaire général, le montant actualisé des dépenses prévues au titre des nouveaux postes a été calculé sur la base de l'application d'un taux de vacance de 50 % pour les 12 premiers mois seulement.

montant de 7 459 900 dollars, actualisé en fonction de l'inflation (colonne 5), pour le chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) ; ii) le montant de 3 313 500 dollars, actualisé en fonction des coûts standard (colonne 6), pour le chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) ; iii) le montant de -234 200 dollars, actualisé en fonction des taux de change (colonne 4), pour le chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) ; iv) le montant de 6 419 600 dollars, actualisé en fonction de l'inflation (colonne 5), pour le chapitre 36 (Contributions du personnel) ;

d) Concernant le tableau 6 (Prévisions révisées et états des incidences sur le projet de budget-programme pour 2020), la raison pour laquelle un traitement différencié a été accordé à la demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone, qui figure dans la liste, et aux prévisions relatives à la subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, qui n'y figurent pas ;

e) Toujours concernant le tableau 6, pour ce qui est de l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/74/345), la raison pour laquelle un montant de 1 513 800 est indiqué comme étant recommandé par le Comité consultatif alors même que, dans son rapport, le Comité a recommandé une réduction de 1 135 752 dollars correspondant au montant demandé pour la location d'un étage au titre du sous-chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) (A/74/7/Add.18, par. 12) ;

f) La raison pour laquelle les données présentées dans les tableaux complémentaires ci-après sont ventilées par pays et non par lieu d'affectation, comme précédemment, et ne sont fournies que pour certains pays : i) tableau complémentaire 1 (Taux de change par rapport au dollar des États-Unis) ; ii) tableau complémentaire 2 (Taux d'inflation annuels, par pays/zone) ; iii) tableau complémentaire 3 (Coefficients d'ajustement, par pays) ; iv) tableau complémentaire 4 [Ajustements annuels au coût de la vie, par pays (agents des services généraux)] ;

g) Un tableau comparant le montant définitif des crédits ouverts pour 2018-2019 et le montant des ressources demandées pour 2020 et présenté comme le tableau qui figure au paragraphe 6 ci-dessous.

Incidences des variations des taux de change et d'inflation sur le projet de budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour 2020

6. Le Secrétaire général indique qu'en ce qui concerne le projet de budget-programme du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour 2020, l'actualisation des coûts proposée se traduirait par une minoration de 3 488 400 dollars (de 106 054 900 dollars à 102 566 500 dollars) (A/74/586, par. 6). Il indique également que les ajustements recommandés par le Comité consultatif n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement de son rapport. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'aucun nouveau poste n'avait été proposé pour le Mécanisme pour 2020 et qu'il n'y aurait donc pas d'incidence sur le budget du Mécanisme si la méthode retenue pour l'application d'un taux de vacance aux nouveaux postes venait à changer (voir par. 5 b) ci-dessus). Comme suite à ses questions, le Comité a obtenu le tableau ci-après, qui compare le montant définitif des crédits ouverts pour 2018-2019 et le montant des ressources demandées pour 2020.

	Deuxième rapport sur l'exécution du budget pour 2018-2019			*Prévisions révisées pour 2020*				
	Montant révisé des crédits ouverts pour 2018-2019	*Diminution totale par rapport au deuxième rapport*	*Montant définitif proposé pour les crédits pour 2018-2019*	*Projet de budget-programme avant actualisation des coûts*	*Actualisation préliminaire*	*Projet de budget-programme après actualisation préliminaire*	*Diminution totale par rapport aux prévisions révisées*	*Estimations proposées après ajustement des prévisions révisées*
Montant total brut (y compris les contributions du personnel)	195 720,6	(10 292,3)	185 428,3	103 690,8	2 364,1	106 054,9	(3 488,4)	102 566,5